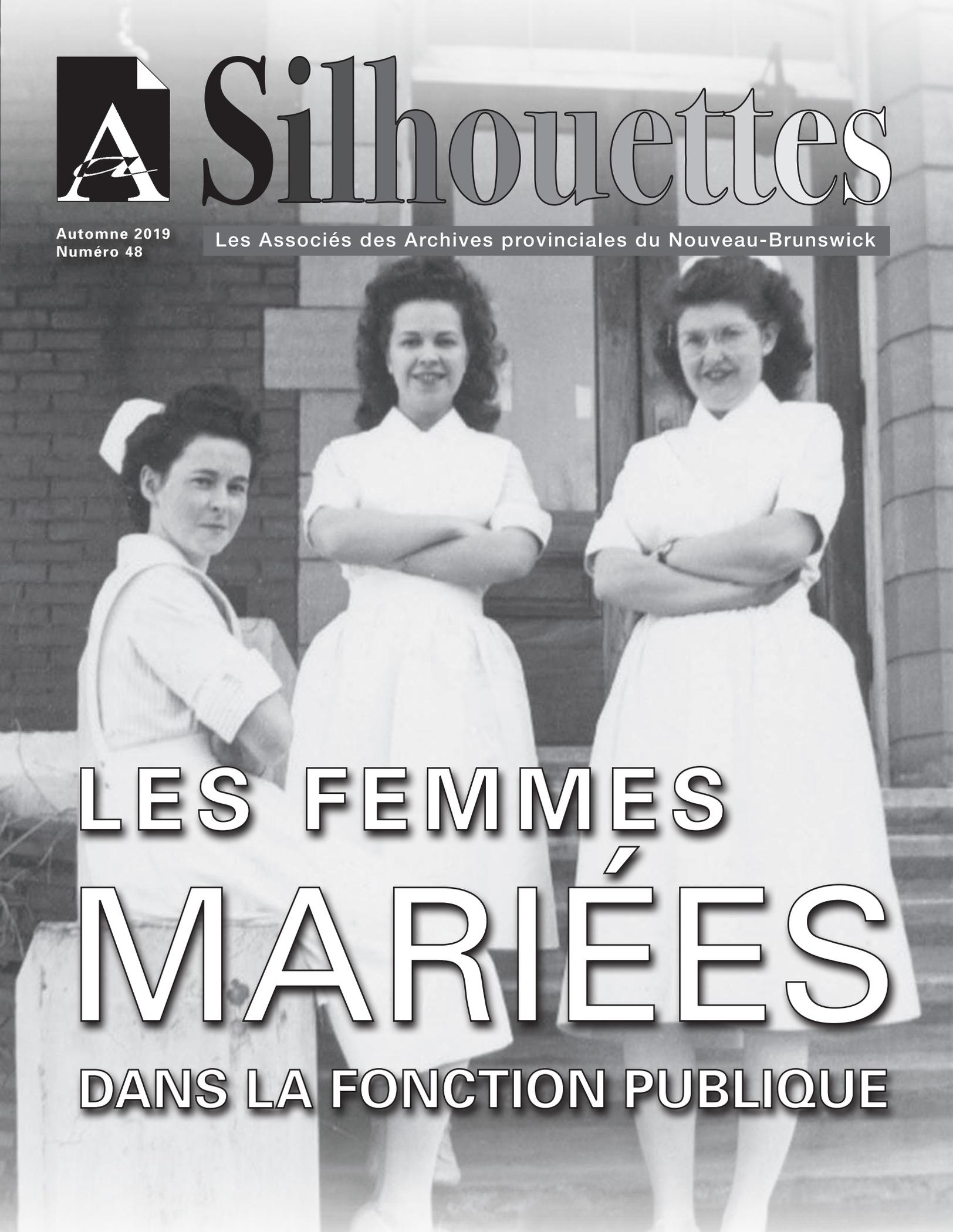




Silhouettes

Automne 2019
Numéro 48

Les Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick



LES FEMMES MARIÉES

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

(ISSN 1201-8333) est publié deux fois par année. Adressez vos demandes de renseignements ou vos articles pour le bulletin à

Archives provinciales du Nouveau-Brunswick,
C.P. 6000, Fredericton,
Nouveau-Brunswick, E3B 5H1
ou par courriel à : archivesNB@gnb.ca

LE CONSEIL D' ADMINISTRATION des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick

est constitué de membres du public qui collaborent bénévolement aux activités des Archives provinciales.

Les directeurs/ directrices sont:
Bernard-Marie Thériault, président

- Cyril Donahue
- Fred Farrell
- Gail Campbell
- Gwendolyn Davies
- Joan K. Pearce
- John Thompson
- Joseph Day
- Joseph Knockwood
- Marion Beyea
- Nancy F. Vogan
- Philip Christie

SI VOUS VOULEZ devenir Associé, remplissez la formule ci-incluse ou visitez le site Web des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick pour plus d'information. Nous acceptons les dons. Des reçus aux fins d'impôt seront remis.



LES ASSOCIÉS DES ARCHIVES PROVINCIALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Téléphone: (506) 453-2122
Courriel: archivesNB@gnb.ca
Site Web:
<http://archives.gnb.ca/Associates/>

LES FEMMES MARIÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick tente d'augmenter le nombre de femmes à des postes gouvernementaux et dans des comités au moyen d'initiatives et de programmes d'accès à l'égalité. Les femmes luttent pour l'accès à l'égalité sur le marché du travail depuis de nombreuses années, pour l'obtention d'un salaire égal à celui des hommes ou pour l'égalité des chances.

La lutte contre l'inégalité en emploi dans la fonction publique provinciale fait partie des nombreuses luttes menées par les femmes du Nouveau-Brunswick entre le début et le milieu du XX^e siècle. Selon la loi, les femmes nouvellement mariées qui travaillaient dans la fonction publique devaient quitter le milieu du travail et retourner dans leurs foyers. Les restrictions concernant l'emploi des femmes mariées à des postes gouvernementaux datent des années qui ont suivi la Première Guerre mondiale à cause de la pression qui existait pour trouver du travail aux soldats qui revenaient de la guerre¹. Avant cela, la présence de femmes employées dans la fonction publique ne posait pas de problème parce qu'elles étaient si peu nombreuses. En raison du changement des attitudes au cours des vingt années suivantes, il a fallu codifier cet empêchement. Selon l'article 35 de la *Loi sur la Fonction publique* (1943) du Nouveau-Brunswick, les femmes mariées ne pouvaient plus continuer à faire partie de la main-d'œuvre; on y stipulait qu'aucune femme mariée dont le mari était vivant ne pouvait être nommée à titre d'employée permanente ni conserver son poste à ce titre dans la fonction publique sauf s'il était établi à la satisfaction de la Commission que cette femme mariée était séparée de son mari et qu'elle subvenait à ses besoins, ou que son mari était incapable, pour cause de maladie ou autre, de contribuer de manière substantielle à combler les besoins de son épouse². L'article 35 de la *Loi sur la Fonction publique* rendait légitime l'inégalité en matière d'emploi. Les femmes devaient choisir entre le mariage ou la carrière.

La Seconde Guerre mondiale a eu des répercussions sur le travail et le rôle des femmes dans la société. Quand les hommes sont partis combattre outre-mer, les femmes ont pu travailler dans la fonction publique de façon plus permanente pour occuper des postes que l'on considérait auparavant comme étant « mas-

Photo de couverture :

Trois infirmières dans l'escalier du Victoria Public Hospital de Fredericton dans les années 1940. (P765/31)

¹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS311/E/3 : Documents de la Commission de la fonction publique, Rapports et discours, *Report on the Employment of Married Women in the Civil Service of New Brunswick*, 16 mai 1956.

² Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS3/A/1943 : *Lois et règlements publiés du Nouveau-Brunswick*.

culins », notamment des emplois de commis et d'adjoint administratif. Les femmes ont assumé leurs nouveaux rôles avec enthousiasme. Au début de la guerre, environ 600 000 femmes canadiennes occupaient des postes permanents, mais ce nombre avait doublé à la fin de la guerre pour atteindre 1 200 000³. C'est ainsi que les femmes canadiennes ont pris goût à un emploi à plein temps et à leur propre salaire.

Après la guerre, on a rapidement évincé les femmes canadiennes de la main-d'œuvre pour les renvoyer dans leurs foyers. La participation des femmes au marché du travail qui était de 33 pour cent en 1943 a chuté à 25 pour cent dès 1946 tandis que les hommes revenaient de la guerre et reprenaient leurs postes⁴. Dans un rapport de 1956 intitulé *Report on the Employment of Married Women in the Civil Service of New-Brunswick* rédigé pour la Commission de la fonction publique, on précise que même si les restrictions avaient été assouplies durant la Seconde Guerre mondiale, l'article 25 de la *Loi sur la Fonction publique* (1943) a été remis en vigueur en 1949 à cause des changements dans la situation économique⁵. Les femmes mariées étaient encouragées, et dans certains cas forcées, de quitter le travail parce que les gouvernements fédéral et provincial supprimaient le financement des services de garde et les exemptions fiscales, et dans le cas de la fonction publique, les obligeait à quitter le travail conformément à la loi⁶.

Parmi les dossiers de la série RS9 Conseil exécutif : Documents des réunions du Cabinet, on trouve de nombreux exemples de femmes qui ont démissionné quand elles ont

décidé de se marier⁷. Une femme mariée pouvait occuper un poste permanent dans la fonction publique par décret du Conseil exécutif. De plus, on pouvait embaucher une femme mariée en cas de pénurie de main-d'œuvre, si cette femme avait des compétences ou une expérience particulières ou si son époux n'était pas en mesure de subvenir à ses besoins. Par exemple, en août 1946, une infirmière autorisée mariée qui avait précédemment donné sa démission en raison de son mariage a retrouvé son poste à la clinique de Saint John en raison d'une pénurie d'infirmières⁸. Sans les restrictions imposées aux femmes mariées, il est probable qu'on n'aurait jamais connu de pénurie de ce type.

Bien des femmes expérimentées n'auront pas eu la chance d'utiliser leurs connaissances professionnelles et de gagner leur propre revenu une fois mariées.

Par-delà la volonté de créer plus d'emplois pour les hommes, les restrictions imposées aux femmes mariées découlaient de l'idée reçue selon laquelle les femmes n'avaient pas besoin de travailler à l'extérieur de leur foyer. Les hommes étaient perçus comme les soutiens de famille et on ajoutait même à leur salaire une prime au coût de la vie pour les aider à

subvenir aux besoins d'une épouse et des enfants⁹. Dans de nombreux cas, cette prime ne suffisait pas à combler réellement tous les besoins de la famille dans le contexte d'une économie d'après-guerre en plein essor. Bon nombre de femmes canadiennes ont combattu ces restrictions en continuant de travailler là où elles le pouvaient, en adhérant à des syndicats et en brisant les stéréotypes. La guerre a agi comme catalyseur pour que les choses changent en ce sens, car les femmes ont trouvé le courage d'affirmer leur

La lutte contre l'inégalité en emploi dans la fonction publique provinciale fait partie des nombreuses luttes menées par les femmes du Nouveau-Brunswick entre le début et le milieu du XX^e siècle.

³ « Les femmes et la guerre », *Anciens Combattants Canada* (en ligne), s.d., https://www.veterans.gc.ca/pdf/cr/pi-sheets/women_f.pdf, consulté le 13 juin 2019.

⁴ Joan Sangster, *Transforming Labour: Women and Work in Postwar Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, p. 18.

⁵ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS311/E/3 : Documents de la Commission de la fonction publique, Rapports et discours, *Report on the Employment of Married Women in the Civil Service of New Brunswick*, 16 mai 1956.

⁶ Sangster, *Transforming Labour*, p. 18.

⁷ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS9 : Conseil exécutif : Comptes rendus des réunions du cabinet du Conseil exécutif, réunion du 3 septembre 1946/22 et 23.

⁸ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS9 : Conseil exécutif : Comptes rendus des réunions du cabinet du Conseil exécutif, réunion du 20 août 1946/27.

⁹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS9 : Conseil exécutif : Comptes rendus des réunions du cabinet du Conseil exécutif, réunion du 3 décembre 1946/47.

propre indépendance sur le marché du travail. Tout au long des années 1950 et 1960, la question des droits des femmes a pris beaucoup d'importance. Dans son rapport de 1955, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, créée en 1946, soutenait que la condition de dépendance des femmes mariées constituait la cause profonde de la discrimination envers les femmes dans le droit privé¹⁰.

La Convention des Nations Unies sur les droits politiques de la femme, entrée en vigueur en 1954, a mené à l'élaboration du rapport de 1956 du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les femmes, rapport intitulé *Report on the Employment of Married Woman in the Civil Service of New-Brunswick*. La Convention des Nations Unies a reconnu que « Les femmes auront, dans des conditions d'égalité, le même droit que les hommes d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques établis en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination »¹¹. À la suite de cette convention, en septembre 1955, le gouvernement du Canada a adhéré à ce principe et aboli toute référence aux règlements portant sur l'emploi des femmes mariées dans la fonction publique.

Le document intitulé *Report on the Employment of Married Woman in the Civil Service of New-Brunswick* exhortait la province du Nouveau-Brunswick à suivre l'exemple du gouvernement fédéral, mais pas tout à fait au bénéfice des femmes, plutôt pour améliorer la société dans son ensemble. Le rapport mentionnait une pénurie de personnel dans des emplois traditionnellement occupés par des femmes – par exemple des emplois d'infirmière, de femme de chambre, d'économiste ménagère, de bibliothécaire, d'enseignante et de sténographe – pour justifier l'abrogation de l'article 35 de la *Loi sur la fonction publique*¹². Le rapport recommandait aussi de donner aux femmes des avantages sociaux, par exemple une pension de retraite et des congés autorisés en cas de grossesse. Le rapport se terminait par une citation d'un éditorial du *Ottawa Journal* dans lequel on déclarait que les femmes mariées pouvaient apporter beaucoup à l'économie du pays et ainsi contribuer indirectement à enrichir tout le monde¹³.

Malheureusement, le Nouveau-Brunswick n'était pas encore prêt à accorder aux femmes mariées les mêmes droits en matière d'emploi que les hommes et les femmes célibataires. Il a fallu attendre jusqu'en 1967 pour que le gouvernement du Nouveau-Brunswick abroge l'article 35 (maintenant 34) de la *Loi sur la fonction publique* – douze ans après la recommandation en ce sens du *Report on the Employment of Married Woman in the Civil Service of New-Brunswick* et un an avant le début des audiences de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme¹⁴. En 1967, le projet de loi 61 présenté devant la Chambre d'assemblée, lequel abrogeait l'article 34, a été adopté à l'unanimité et sans cérémonie, ce qui a permis aux femmes de progresser dans leur carrière dans la fonction publique provinciale¹⁵. Aujourd'hui, les hommes et les femmes oublient trop facilement la réalité à laquelle leurs mères et leurs grands-mères ont été confrontées, s'ils ne l'ignorent pas tout simplement. ■

KATHERINE SORRELL KIRKPATRICK

Sources :

Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. RS9 : Conseil exécutif : Documents de réunions du Cabinet, réunion du 20 août 1946, 27.

Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. RS311/E/3 : Documents de la Commission de la fonction publique, Rapports et discours : *Report on the Employment of Married Woman in the Civil Service of New-Brunswick*, 16 mai 1956.

« Les femmes et la guerre », *Anciens Combattants Canada* (en ligne), s.d. (consulté le 13 juin 2019). Dans Internet : https://www.veterans.gc.ca/pdf/cr/pi-sheets/women_f.pdf

MCCAUGHAN, Margaret M. *The Legal Status of Married Women in Canada*, Toronto, Carswell, 1977.

SANGSTER, Joan. *Transforming Labour: Women and Work in Postwar Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2010.

¹⁰ U.N. Commission on Status of Women: *Legal Status of Married Women*, 1955, p. 1; cité en anglais dans Margaret M. McCaughan, *The Legal Status of Married Women in Canada*, Toronto, Carswell, 1977, p. 39.

¹¹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS311/E/3 : Documents de la Commission de la fonction publique, Rapports et discours, *Report on the Employment of Married Women in the Civil Service of New Brunswick*, 16 mai 1956, 4.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*, 6.

¹⁴ À la suite à une modification apportée en 1949, l'article 35 de la *Loi sur la fonction publique* (1943) est devenu l'article 34.

¹⁵ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, RS24/1964/bi/dossier 1 : Assemblée législative : Documents de session.

DORIS OGILVIE : DÉFENSEURE DES DROITS, MÈRE ET JUGE

« Nous devons continuer à insister sur notre droit à participer pleinement à la vie publique, tout en contestant sa forme même et sa logique sous-jacente. » – Angela Miles

Les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick ont eu le privilège d'acquiescer les archives d'une femme qui, dans les années 1960, a abandonné son rôle traditionnel de femme au foyer pour embrasser une carrière juridique et se consacrer entièrement à la protection des femmes et des enfants et à la défense de leurs droits¹.

Doris Geraldine Ogilvie (née Dyer) naît à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 14 février 1919, d'une mère femme au foyer, Jessie Grandy, et d'un père inspecteur en assurances, Albert Edward Dyer. Dans sa jeunesse, ses parents l'influencent pour qu'elle poursuive ses études, participe à des discussions politiques et exerce son droit de vote. Elle fréquente la Mount Saint Vincent Academy. En 1938, elle obtient un baccalauréat en sciences en secrétariat de l'Université Mount Saint Vincent. Elle rencontre son mari, le Dr Robert Ogilvie, alors qu'elle travaille comme enseignante à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse. Ils se marient juste avant que Robert Ogilvie soit intégré, en tant que dentiste, au sein du Corps dentaire de l'armée canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale².

En 1948, les Ogilvie s'installent à Fredericton, où Robert crée un cabinet dentaire. Ils ont quatre filles, Mary, Anne, Jane et Susan. Robert Ogilvie, à l'instar du père de Doris, soutient son épouse et l'encourage à participer à la vie publique. En 1957, la famille Ogilvie s'installe à Seattle pour un an, afin que Robert puisse suivre un cours de dentisterie restauratrice. Doris trouve que ses soirées sont vides et s'inscrit à des cours du soir. Robert s'occupe de la famille pendant que sa femme part étudier le soir³.

¹ Fonds Doris Ogilvie, MC1413.

² *Daily Gleaner*, 1^{er} octobre 1990.

³ *Mama's Off to Class*. Photographie de Larry Dion publiée dans le *Seattle Times*.

⁴ MC288, MS8/A2. Fonds du Barreau du Nouveau-Brunswick.

Ravie de ses études, Doris Ogilvie décide d'étudier le droit à l'Université du Nouveau-Brunswick. Souhaitant profiter du temps libre dont elle dispose avant de commencer ses études à l'université, elle indique à son mari qu'elle a toujours souhaité apprendre à piloter un avion. Robert l'inscrit dans une école de pilotage où elle obtient son brevet de pilote, réalisant ainsi son rêve de toujours.

Au début, beaucoup plus âgée que ses condisciples, Doris Ogilvie se sent plutôt mal à l'aise à l'université. Cependant, une fois les cours commencés, ses inquiétudes s'apaisent. Elle effectue son stage sous la direction de John C. McNair⁴ et obtient un baccalauréat en droit civil de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1963. Elle est admise au barreau en 1964. L'honorable Lloyd Smith, juge du tribunal de première instance, a alors besoin d'un juge suppléant en raison de sa lourde charge de travail. En 1965, Doris Ogilvie est nommée à la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. À l'époque, le besoin se fait sentir de créer un tribunal spécial se consacrant au bien-être de l'enfant et aux affaires familiales. Pendant les quinze années qui suivent, elle exerce les fonctions de juge suppléante au tribunal pour enfants et à la Cour provinciale. Le temps qu'elle y passe va lui servir de rampe de lancement pour le rôle à temps plein qu'elle remplira plus tard en tant que défenseure des droits et de la protection des enfants et de l'égalité des femmes.

Dans les années 1960, le Canada est en pleine mutation sociale. Les mouvements pour la défense des droits civiques et pour la paix gagnent du terrain, de même que la deuxième vague de mouvements féministes faisant pression sur l'opinion publique pour l'égalité des femmes. Doris Ogilvie est nommée à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada créée par Lester B. Pearson en 1967. Le mandat de la commission consiste à enquêter sur la situation de la femme au Canada et à en faire rapport, ainsi qu'à formuler des recommandations précises à l'intention du gouvernement fédéral en vue d'assurer l'égalité des femmes. Doris Ogilvie déclare que

bien qu'ignorant la raison pour laquelle elle a été choisie pour siéger au sein de ce comité, elle est extrêmement reconnaissante de cette nomination. Elle estimera ultérieurement que les travaux entrepris lui auront mieux fait connaître la grandeur des femmes et auront provoqué chez elle une admiration encore plus grande pour ses concitoyennes⁵. De nombreuses femmes avec lesquelles elle collabore dans le cadre de ce comité, comme Elsie MacGill et Florence Bird, vont rester ses proches collègues pour le restant de sa vie.



Commission royale d'enquête sur la condition de la femme. Dominion Wide Photographs Limited, 1971. Les commissaires, en haut, de droite à gauche : Doris Ogilvie, Lola Lange, Jacques Henripin et Jeanne Lapointe; en bas, de droite à gauche : Florence Bird (présidente), John Humphrey et Elsie Gregory MacGill. (MC1413)

La Commission royale parcourt le pays pour tenir des audiences au cours desquelles les femmes peuvent présenter des exposés sur ce qu'est la vie d'une femme canadienne. De nombreuses femmes qui prennent la parole dans ce cadre sont retraitées et souhaitent faire part de leurs expériences afin que leurs filles et leurs petitesfilles ne soient pas confrontées aux mêmes difficultés qu'elles. On discute fréquemment, lors de ces audiences, des inégalités en matière d'emploi, de la discrimination sexuelle et des écarts de salaire entre les hommes et les femmes. Plus de 900 femmes assistent à ces audiences⁶. L'injustice est alors considérée comme la « norme » en vigueur et comme une pratique communément acceptée, une pratique à laquelle la Commission espère mettre fin.

Le 7 décembre 1970, la Commission remet son rapport incluant 167 recommandations, portant notamment sur l'égalité salariale entre les sexes, sur la représentation, dans les manuels scolaires, de femmes et d'hommes occupant des rôles diversifiés, ainsi que sur l'admission des femmes au sein des collèges militaires. Outre les recommandations majoritaires, des commissaires, dont Florence Bird et John Humphries, rédigent des rapports minoritaires et des déclarations séparées. Doris Ogilvie soumet une déclara-

tion séparée sur l'avortement à la Commission⁷. Dans les années 1980, la plupart de ces recommandations ont été partiellement ou totalement mises en œuvre.

La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a constitué un catalyseur du changement social. Elle a offert aux Canadiennes le moyen de s'exprimer et de participer à la définition de politiques prenant en compte la problématique. Outre la formulation des droits des femmes, elle a débouché sur plusieurs victoires sociales importantes, notamment le salaire minimum égal pour tous et le congé de maternité. Étant donné que de nombreuses inégalités touchant les femmes ont également des répercussions sur les enfants, Doris Ogilvie estime que le travail de la Commission constitue un autre mécanisme de défense des droits et du bien-être des enfants.

Dans les années 1960 et 1970, dans le sillage de la Déclaration des droits de l'enfant de 1959 de l'ONU, les enfants deviennent un sujet plus important. Cette déclaration demande que l'enfant soit universellement reconnu en tant qu'être humain capable de se développer physiquement, mentalement, socialement, moralement et spirituellement, avec liberté et dignité⁸. Les Nations Unies déclarent 1979

« Année internationale de l'enfant ». Dans le contexte de cette année, le Canada met sur pied une commission de 48 membres présidée par Doris Ogilvie. Tout en rendant hommage aux enfants canadiens, cette commission examine les problèmes auxquels ils doivent faire face et formule des recommandations en la matière. Se sentant une obligation morale de défendre les enfants, Doris Ogilvie accepte cette nomination sans hésiter. Les enfants sont alors considérés comme trop jeunes pour témoigner des violences qu'ils subissent, ce qui les prive de toute capacité d'expression devant un tribunal⁹. La Commission canadienne conclut l'Année de l'enfant avec un rapport intitulé *Pour les enfants du Canada : Programme d'action nationale* recommandant une analyse approfondie des crimes et des violences d'ordre sexuel dont les enfants sont victimes. Les crimes contre les enfants, faisant fréquemment l'objet de poursuites auprès de son tribunal, sont au centre des préoccupations de la présidente de la Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant 1979. Les années 1970 voient une augmentation alarmante des allégations de maltraitance d'enfants et la population canadienne exige que des mesures soient prises. La juge Ogilvie constate alors que l'enjeu des violences faites aux femmes commence à peine à faire débat dans la société. La société estime alors que les affaires familiales doivent se traiter à l'abri des regards du public et qu'elles ne doivent pas être portées devant un tribunal familial¹⁰. Cependant, la situation commence à évoluer.

En 1981, le ministre de la Justice, Jean Chrétien, et la ministre de la Santé et du Bien-être, Monique Bégin, mettent en place le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants, également appelé Comité SOAC ou Comité Badgley. Doris Ogilvie en est nommée membre. Le Comité reçoit le mandat d'enquêter sur « L'incidence et la prévalence au Canada des infractions d'ordre sexuel à l'égard des enfants et des jeunes »¹¹. Il s'agit de déterminer la pertinence du droit canadien en matière de protection des enfants et de la jeunesse et d'effectuer des recommandations pour son amélioration. En 1984, le Comité publie son rapport.

Doris Ogilvie redéfinit alors les contours de son rôle traditionnel de femme. Elle réussit à trouver un équilibre de vie entre ses différents rôles : mère, universitaire, défenseuse des droits et juge. Elle refuse de laisser les *a priori* idéologiques prévalant au sein de la société en matière de

rapports entre les sexes définir sa carrière ou l'empêcher de poursuivre les études qu'elle souhaite. Ses doctorats honorifiques en droit de l'Université St. Thomas et de l'Université Mount Saint Vincent témoignent de sa résilience, de son travail acharné et de son dévouement. Doris Ogilvie a tracé une voie que beaucoup d'autres femmes suivront par la suite, poursuivant son travail de défense des intérêts des femmes et des enfants partout sur la planète.

Doris Ogilvie est décédée en 2012. ■

MELISSA LEGER

Sources :

TIMOSHYK, B. Compte rendu de l'article de N. Bala, « Double Victims: Child Sexual Abuse and the Canadian Criminal Justice System », *Queen's Law Journal*, vol. 15, n° 1 (1990), p. 3, publié dans *Canadian Journal of Family Law*, vol. 10, n° 1 (1991).

BIRD, Florence, et coll. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada Information Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970.

CANADA. COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS ET DES JEUNES. *Infractions sexuelles à l'égard des enfants : rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services, 1984.

Daily Gleaner, 1^{er} octobre 1990.

Fonds Doris Ogilvie, MC1413.

Fonds du Barreau du Nouveau-Brunswick, MC288, MS8/A2.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. « Geneva Declaration of the Rights of the Child », *UN Documents: Gathering a Body of Global Agreements* (en ligne), 26 septembre 1924. Dans Internet : <http://www.un-documents.net/gdrc1924.htm>.

Mama's Off to Class. Photographie de Larry Dion. *Seattle Times*.

⁵ Entretien mené par les APNB avec Doris Ogilvie, décembre 1989.

⁶ F. Bird et coll., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970. Rapport Bird.

⁷ F. Bird et coll., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970, p. 317-323. Rapport Bird. Déclaration personnelle, p. 483-484.

⁸ Société des Nations, « Geneva Declaration of the Rights of the Child », *UN Documents: Gathering a Body of Global Agreements* (en ligne), <http://www.un-documents.net/gdrc1924.htm>.

⁹ B. Timoshyk, compte rendu de l'article de N. Bala, « Double Victims: Child Sexual Abuse and the Canadian Criminal Justice System », *Queen's Law Journal*, vol. 15, n° 1 (1990), p. 3, publié dans *Canadian Journal of Family Law*, vol. 10, n° 1 (1991), p. 163-164.

¹⁰ Entretien mené par les APNB avec Doris Ogilvie, décembre 1989.

¹¹ Canada, Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, *Infractions sexuelles à l'égard des enfants : rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services, 1984.

MARGARET HAMILTON

Margaret Claire (Fisher) Hamilton, épouse, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, activiste, politicienne, éducatrice, arboricultrice fruitière, amie, cynophile et bien plus encore, est décédée paisiblement chez elle à Douglas, au Nouveau-Brunswick, le 23 janvier 2019, en compagnie de son chien. Elle avait 97 ans.

M^{me} Hamilton laisse dans le deuil son mari, Angus Hamilton, qu'elle a épousé il y a près de 70 ans, trois de ses enfants : Anne Hamilton d'Ottawa, Elizabeth Hamilton (Burt Glendenning) de Fredericton et Stuart Hamilton (Pam Glassby) de Vancouver; ses cinq petits-enfants : Stuart MacGillivray (Joanne Webster) de Fredericton, Duncan MacGillivray (Dana Horrocks) de Fredericton, Ian Hamilton (Bernadette Tran) de Glen Innis, en Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, Nathan MacGillivray (Stephanie Millett) de Fredericton, et Claire Hamilton de Vancouver, et son arrière-petit-fils, Alex MacGillivray. Ses deux plus jeunes enfants sont décédés avant elle. Sa fille, Nancy (Ernest MacGillivray) est décédée en 1999, et son fils Jamie, en 1993.

Margaret est née le 20 juin 1922, à London, en Ontario, fille du D^r Stuart McVicar Fisher et de Nellie Claire (McCurdy) Fisher. Son frère aîné, Charlie (D^r Charles Frederick Stuart Fisher), de London, est décédé avant elle.

Ses proches se rappelleront son sourire, le sourire invitant qui a chaleureusement accueilli des réfugiés japonais avec qui elle s'est liée d'amitié lorsqu'elle était enfant et vivait à London, en Ontario, ou le sourire attendrissant qui lui a permis de se faire accepter par les jeunes garçons turbulents et de courir avec eux-ci le long des lignes de chemin de fer et dans les ruelles.

Margaret a commencé un baccalauréat à l'Université Western, mais a interrompu ses études en 1943 pour se joindre au Service féminin de la Marine royale du Canada (WRCNS, les « Wrens »). Elle a travaillé comme cuisinière de la Marine à Halifax. En 2013, Margaret a publié *It's a Galley Not a Kitchen, You Landlubber!*, un mémoire de son expérience maritime au sein du WRCNS. Il est possible de se le procurer sur Amazon.

Après être retournée à l'Université Western pour terminer son baccalauréat en économie domestique, Margaret a rencontré Angus Hamilton et grâce à son sourire, elle a une fois de plus réussi à créer une relation durable. Le couple s'est marié en 1949, a vécu à Toronto pendant deux ans, puis à Ottawa pendant 20 ans, où elle a siégé à la Commission des écoles publiques d'Ottawa et à des comités qui ont accueilli des élèves de l'ensemble des provinces et territoires sur la Colline du Parlement en 1967 dans le cadre des célébrations du Centenaire.

Ils ont déménagé à Fredericton en 1971 et ont acheté une ferme à Douglas comptant un verger de pommiers qu'ils ont appelé « Happy Apple Acres ». L'auto-cueillette de M^{me} Hamilton est devenue populaire, particulièrement auprès des écoles. En tant qu'arboricultrice fruitière accomplie, M^{me} Hamilton a été présidente de l'Association des producteurs fruitiers du Nouveau-Brunswick et trésorière de l'Association des marchés agricoles du Nouveau-Brunswick.

En 1973, elle a conçu et donné un cours de cuisine à la Première Nation St. Mary's. Elle était fière du cours, et avec raison. En 2018, l'influence de M^{me} Hamilton sur sa communauté perdurait puisque trois femmes de la Première Nation St. Mary's se sont arrêtées à l'étalage routier du verger Happy Apple Acres, se sont informées à son sujet et ont mentionné avoir suivi le cours.

En 1981, M^{me} Hamilton a ouvert un gîte touristique qui s'est distingué pour ses déjeuners fantastiques et sa chaleureuse hospitalité.

Elle était membre de l'église St. John the Evangelist où elle a été lectrice laïque pendant de nombreuses années.

M^{me} Hamilton a été membre fondatrice et première trésorière de Club de ski de fond Wostawea, membre fondatrice de la Fredericton Direct Charge Co-operative, membre de l'Association canadienne d'économie familiale, de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et du Faculty Women's Club de l'Université du Nouveau-Brunswick. Généreuse mécène des arts, elle a financé les organismes *Friends of the CBC*, Theatre New Brunswick et *Amis du Playhouse de Fredericton*, et fut membre à vie de la Galerie d'art Beaverbrook.

On se rappellera son sourire chaleureux, son esprit généreux, son intelligence vive, son écoute attentive, ses sages conseils ainsi que son excellente cuisine. Elle a touché



Margaret Hamilton et son sourire contagieux.
(Gracieuseté, Famille Hamilton)



Margaret Hamilton dans son uniforme du Womens' Royal Naval Service (Wrens), vers 1943. (Gracieuseté, Famille Hamilton)

de nombreuses personnes et manquera à tous ceux qui la connaissaient. ■

En 2017, M^{me} Hamilton a généreusement offert une bourse aux Associés des archives provinciales du Nouveau-Brunswick dans le but d'embaucher un étudiant chaque été qui travaillera sur des dossiers privés sur papier, offrant ainsi aux Archives et aux étudiants la possibilité d'élargir leur expérience et d'enrichir les collectivités du Nouveau-Brunswick. Margaret Hamilton a laissé une marque indélébile sur le Nouveau-Brunswick et ses collectivités.

LES COLLECTIONNEURS ET LEURS COLLECTIONS : DE PROJETS PASSIONNANTS À TRÉSORS ARCHIVISTIQUES

Qu'est-ce qu'une « collection » exactement? La plupart des gens en ont probablement une idée générale qui s'inspire sans doute de leur collection d'enfance, qu'il s'agisse de cartes de baseball, de bibelots sur le thème de la licorne, de timbres, de pièces de monnaie ou de poupées Bouts d'chou. Que ce soit des animaux en peluche ou des pellicules en papier ciré de boîtes de céréales en passant par des bouts de ficelle, tous ont été collectionnés par quelqu'un, quelque part. La définition précise d'une collection est toutefois difficile à fixer; elle est insaisissable et ses limites sont floues. Qu'est-ce qui distingue une « collection » d'une simple accumulation de choses? Qu'est-ce qui distingue le collectionneur de l'amasseur compulsif? Deux ou trois objets suffisent-ils pour constituer une collection? Qu'en est-il de dix ou vingt? Les objets collectionnés doivent-ils avoir certains thèmes ou caractéristiques en commun, ou une collection peut-elle comprendre un vaste ensemble d'objets entièrement différents? Quelle est la différence entre l'acquisition simple et la « collection »? En fin de compte, il vaut peut-être mieux s'en remettre à l'avis d'un expert pour qui « une collection n'en est pas une tant que quelqu'un ne l'envisage pas ainsi »¹.

Il existe autant de raisons qui poussent les gens à collectionner des objets qu'il y a de collectionneurs. Bon nombre de collectionneurs prennent plaisir à la chasse aux nouveaux objets. Ils éprouvent de la satisfaction à compléter un ensemble ou ils aiment le sentiment de maîtrise que leur procure l'organisation d'objets en catégories ou l'organisation d'une exposition de leurs objets. Certains espèrent obtenir un rendement de leurs investissements dans les années à venir, au fur et à mesure que leurs objets augmenteront en valeur, tandis que d'autres aiment l'aspect social des échanges avec des collectionneurs aux intérêts similaires qu'ils rencontrent dans les congrès et boutiques ou sur les médias sociaux. Certains collectionneurs d'objets historiques sentent qu'ils ont la mission de conserver les objets du passé qu'ils estiment avoir été oubliés ou négligés par d'autres. Les psychologues font remarquer que chez certaines personnes, le fait de collectionner est un symptôme de dépression ou de trouble obsessionnel-compulsif. Un passe-temps plaisant et inoffensif fait place à la manie des achats ou à l'accumulation compulsive, des comportements qui ont tous deux des incidences négatives sur la vie des

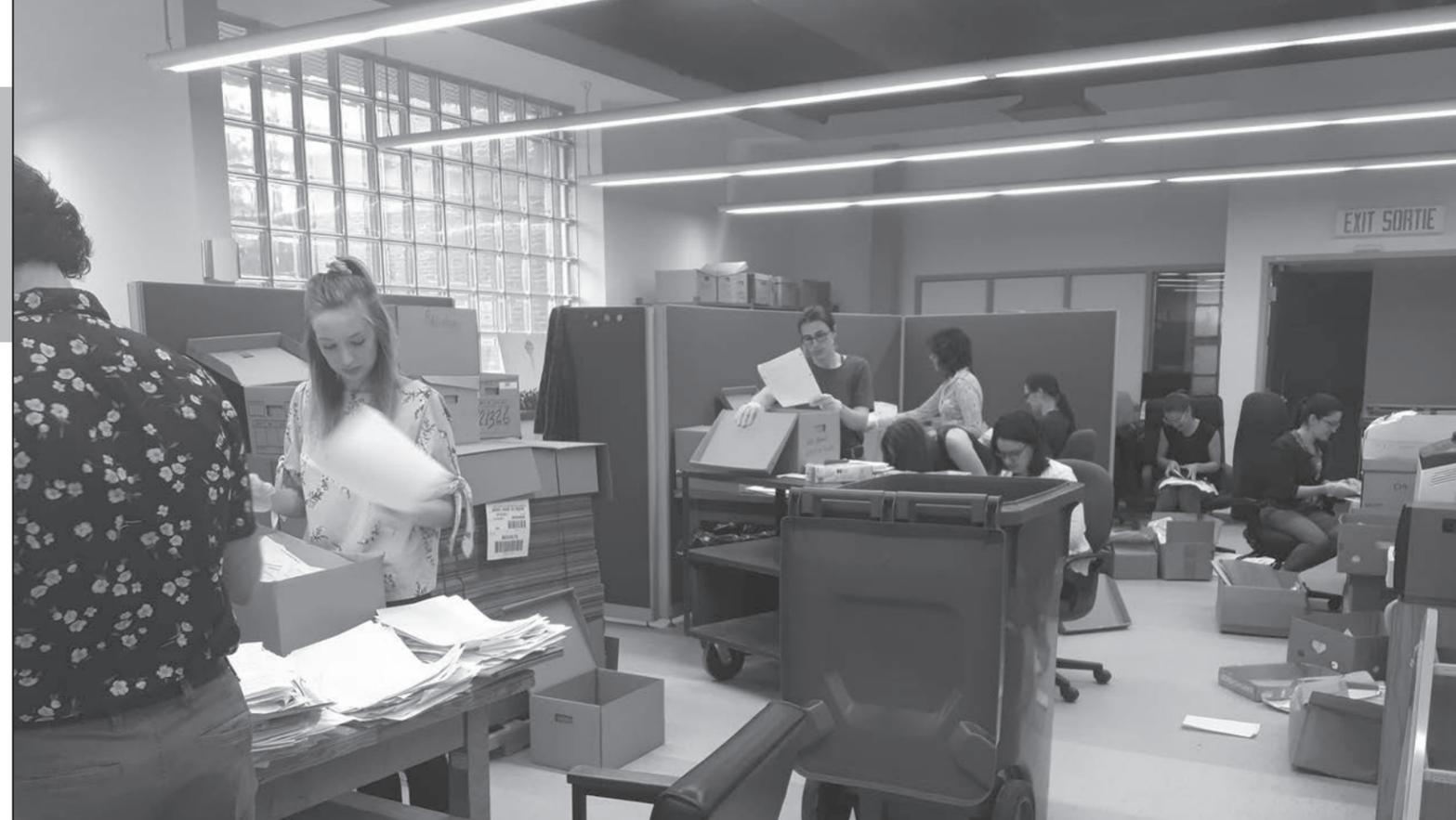
gens². Ce n'est heureusement pas le cas de la plupart des collectionneurs.

Aux APNB, nous avons deux grandes catégories de documents : les fonds et les collections. Un fonds est un ensemble de documents produits par une personne, un ministère ou un groupe et qui porte son nom (p. ex. RG11, Documents du ministère de l'Éducation, ou P14, Fonds Harvey Studios). Une collection est différente, en ce sens qu'elle réunit des documents se rapportant à un ou à plusieurs objets, endroits ou personnes et qui ont été recueillis par une personne ou un groupe, mais qui ont été produits par une personne ou un groupe différent. Les collections P284 et MC371, par exemple, contiennent des photographies, des registres et des documents de la région de Miramichi datant du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle et recueillis par Jack Ullock, un résident et historien amateur de Newcastle. Ces documents abordent une variété de sujets et sont unis principalement par le fait qu'ils reflètent les intérêts de recherche personnels de M. Ullock pour la région de Miramichi, plutôt que par toute autre similarité intrinsèque. Ces collections portent donc son nom. Par contre, la collection MC373, Collection de l'affaire Norman Strax, doit son nom au sujet des documents qu'elle contient. Ces documents ont été recueillis et remis aux APNB par un donateur anonyme qui avait constitué un dossier sur le cas d'un professeur de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) qui avait défié l'administration universitaire en 1968-1969.

Une triste réalité du travail archivistique est le fait que bon nombre des documents nous arrivent après le décès du collectionneur, quand les membres de sa famille se mettent à la recherche d'un établissement qui mettra en valeur la précieuse collection de leur proche ou souhaitent simplement dégager l'espace que prend la collection. Dans d'autres cas, c'est le collectionneur qui cherche activement à trouver une nouvelle demeure pour sa collection, soit parce qu'il a décidé de consacrer son temps à d'autres intérêts, soit parce

¹ S. M. PEARCE. *Museums, Objects and Collections: A Cultural Study*, Leicester (Royaume-Uni), University Press, 1992, p. 49.

² Mark B. MCKINLEY. « The Psychology of Collecting », *The National Psychologist*, 1^{er} janvier 2007. Sur Internet : <URL: <https://nationalpsychologist.com/2007/01/the-psychology-of-collecting/10904.html>>.



Le personnel des APNB reçoit et traite une variété de collections.

qu'il veut assurer la conservation à long terme de ses trésors et les partager avec le grand public. Dans un cas comme dans l'autre, la passion du collectionneur devient un legs pour l'avenir. Donc, avant d'inciter nos amis et notre parenté à adopter l'approche minimaliste de Marie Kondo en matière de rangement, il faudrait se demander si les objets qui occupent leurs greniers ou leurs sous-sols sont en réalité des collections et, le cas échéant, si elles peuvent trouver place dans des musées ou des centres d'archives. Parfois, les objets que les gens accumulent ne méritent pas d'autre destination que la poubelle. D'autres fois, le « bric-à-brac » d'une grand-mère renferme une collection d'anciens patrons de robes et de comptes rendus de cercles de couture acquis au cours de décennies à fréquenter les boutiques d'antiquités et les ventes de débarras et qui pourrait servir de documentation pour une thèse de doctorat sur l'histoire des femmes.

Au moment de la rédaction, le personnel des APNB reçoit et traite une variété de collections délicieusement originales. Certaines, de taille modeste, seront probablement terminées et accessibles avant la fin de l'été, alors que d'autres sont d'énormes projets qui s'étendront sur plusieurs années. Parmi ceux-ci, notons les volumineux documents scientifiques et culturels recueillis par Stanton Friedman, un ancien professeur de physique de l'UNB et spécialiste mondialement connu des ovnis. Mentionnons aussi les documents, publications, photographies et éphémérides sur les autobus

accumulés par Paul Léger, historien bien connu du transport en commun et ancien employé de VIA Rail, de même que la gamme éclectique de documents et d'images sur l'histoire locale amassés par la Carleton County Historical Society.

Chacune de ces collections présente un ensemble unique de défis d'ordre intellectuel et pratique en ce qui concerne l'organisation et la conservation, mais grâce aux collectionneurs et aux dons qu'ils ont fait aux Archives, le patrimoine documentaire du Nouveau-Brunswick est passablement plus riche. Ce ne sont pas seulement les documents officiels qui nous parviennent des ministères et d'autres créateurs directs de documents qui éclairent notre passé collectif, mais aussi les documents qui finissent dans les ventes de débarras et sur eBay ou qui sont cachés dans les murs d'anciennes maisons destinées à la démolition – ces objets rendent compte des divers groupes de population, des cultures et des modes de vie qui ont pris racine dans cette partie du monde. Les collectionneurs possèdent la passion et la patience qu'il faut pour trouver et réunir ces éléments au fil des décennies, et les archivistes disposent des ressources nécessaires pour les organiser de façon cohérente et les rendre accessibles au public de façon permanente. Avec l'aide des donateurs, ces collections se transforment de projets individuels passionnants en trésors archivistiques qui profitent à tous. ■

SARAH GLASSFORD

QUI SONT LES ASSOCIÉS DES ARCHIVES PROVINCIALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK?

Le groupe sans but lucratif de bénévoles, connu sous le nom des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, cherche à atteindre les buts et objectifs des Archives. Il a pour mission de compléter et de rehausser les programmes offerts par les Archives et d'offrir aux membres du public des occasions de participer directement à la conservation du patrimoine documentaire du Nouveau-Brunswick.

Des groupes d'amis tels que les Associés jouent un rôle essentiel dans le secteur sans but lucratif, notamment le domaine du patrimoine, et revêtent une importance croissante pour de nombreux établissements. Ils suscitent un plus grand sentiment d'engagement communautaire et témoignent d'une plus grande ingéniosité dans l'utilisation des ressources disponibles et pour trouver de nouvelles sources de soutien.

Les membres du groupe sont issus de diverses régions de la province et d'ailleurs, et comprennent des chercheurs, des éducateurs, des donateurs, des écrivains, des artistes, des collectionneurs, des consultants et des travailleurs dans d'autres domaines culturels.

Les Associés cherchent à enrichir et à améliorer les activités des Archives provinciales, tout spécialement dans le but de rehausser l'expérience des usagers qui ont accès aux documents consignés dans les Archives. Par leur travail, les Associés attirent des dons sous forme de temps, de services spécialisés, de matériel, d'installations et de fonds consacrés à des projets d'envergure ou à l'acquisition d'importantes collections, ce qui ne serait autrement pas possible pour les Archives dans les conditions habituelles. Le travail des Associés aide les Archives à relever les défis liés à

l'augmentation du nombre de demandes de renseignements et d'acquisitions, tant du gouvernement que du secteur privé, aux répercussions des médias électroniques, ainsi qu'à l'entretien et à la conservation des collections.

En 2018 et 2019, les Associés ont apporté leur soutien au premier artiste en résidence des Archives, Solo Chicken Productions, et à l'embauche de nombreux stagiaires et archivistes encore aux études. Cela permet aux Archives provinciales d'avoir une plus grande visibilité dans la communauté et de traiter plus de matériel, surtout d'importants fonds et collections, notamment les collections MC4244 – Fonds Stanton T. Friedman; MC371 – Collection John « Jack » Ullock; et MC4224 – Fonds des Pères Eudistes.

Les Archives provinciales rassemblent et préservent des documents qui ont une importance

pour l'histoire de la province. Il s'agit du dépôt de tous les documents gouvernementaux revêtant une valeur permanente. Elles acquièrent aussi des documents ou des reproductions auprès de particuliers, de familles, d'églises, d'entreprises, d'associations et d'autres dépôts. Elles constituent le centre de sources primaires de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Elles attirent toutes sortes de visiteurs, notamment des chercheurs juridiques et du gouvernement, des universitaires de tous les domaines de l'histoire, des historiens familiaux, des statisticiens et des environnementalistes. Les Archives soutiennent aussi le travail d'archives régionales et thématiques dans l'ensemble de la province en offrant de l'aide, des conseils et des services professionnels. Dans une province aussi ancienne et diversifiée que le Nouveau-Brunswick, ces nombreuses responsabilités peuvent donner le vertige. ■

HANNAH ZAMORA

L'INFORMATION CONCERNANT L'ADHÉSION EST INCLUSE DANS CETTE ÉDITION DE *SILHOUETTES*.

DU NOUVEAU AUX ARCHIVES

DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

RS26 – Assemblée législative : Documents des comités : premier rapport du Comité spécial sur l'énergie au sujet du gaz naturel au Nouveau-Brunswick, 1998. (0,01 m)

RS113 – Documents du Conseil d'éducation : manuel de l'école de droit du Nouveau-Brunswick, 1901. (0,01 m)

RS126 – Ministère des Travaux publics : Documents de l'administration : *Good Roads: Report of NB Conventions on Roads and Road Drainage* [bonnes routes : rapport portant sur les conventions du Nouveau-Brunswick en matière de routes et de drainage des routes], 1897-1898. (0,01 m)

RS147 – Documents du conseil du comté de Carleton : actes de mariage originaux du comté, 1832-1888. (0,6 m)

RS148 – Documents du conseil du comté de Charlotte : règlement relatif au maintien de la paix et ordonnance visant à former un corps de police dans la ville de Saint Andrews, 20 janvier 1886, et ordonnance de la cour de sessions générales du comté de Charlotte concernant les insultes, et le comportement et le langage offensants, avril 1870. (0,01 m)

RS404 – Documents du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick : *Modernisation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick : rapport sommaire*, 2005. (0,01 m)

RS405 – Documents de la Direction des arts : Publication : *Psi-kewk keti mewil* Tout va bien aller/ *Everything is gonna be fine/Wela'sitew na* (50^e anniversaire de la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick, 2019. (0,01 m)

RS427 – Documents de la municipalité de Saint John : Cartes et plans (1824-1968), ententes (1806-1992), rôles d'imposition (1881-1980), expropriations (1968-1971), ordres du jour du conseil municipal et documents à l'appui (1976-1993), registres des procès-verbaux du conseil municipal (1785-2007), registres des certificats remis aux soldats rapatriés (1921), procès-verbaux du conseil de la paroisse de Portland (1871-1881 et 1886-1889), procès-verbaux du conseil de la

paroisse de Simonds (1947-1952 et 1959-1966), procès-verbaux du conseil municipal de Lancaster (1946-1966), règlements administratifs de la ville de Lancaster (1954-1966), ententes conclues par la ville de Lancaster (1932-1966). Autres documents, y compris des photographies et des archives audiovisuelles. (72,7 m)

RS617 – Ministère du tourisme : Documents de la Direction des promotions et de la commercialisation : Publication : *Some Places to Stay in New Brunswick* [lieux d'hébergement au Nouveau-Brunswick], 1935. (0,01 m)

RS672 – Causes plaidées dans la circonscription judiciaire de Saint John : 2003-2004. (16,2 m)

RS674 – Causes plaidées dans la circonscription judiciaire de Newcastle : 2002-2004. (4,8 m)

RS678 – Causes plaidées dans la circonscription judiciaire de Woodstock : 2001-2004. (6,3 m)

RS732 – Documents municipaux de Sussex : procès-verbaux des séances publiques du conseil, 2000-2005. (0,6 m)

RS746 – Documents de la cour des successions de la circonscription judiciaire de Moncton : 2002-2004. (1,8 m)

RS765 – Ministère de la Santé : Documents de la Direction de l'administration et des finances : *Northern New Brunswick Mental Health Planning Study* [étude de planification relative à la santé mentale dans le nord du Nouveau-Brunswick], 1985. (0,01 m)

RS781 – Affaires traitées dans la circonscription judiciaire de Saint John : 2004. (0,8 m)

RS866 – Documents de la Direction du sport : statuts et règlements du Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick, cérémonies annuelles (1997-2002) et autres documents. (0,3 m)

RS1052 – Ministère de la Sécurité publique : Documents administratifs : sous-ministres responsables des transports et de la sécurité routière, résumé du plan d'action sur les changements climatiques, 2007-2012. (0,01 m)

RS1095 – Documents du Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts : rapports annuels du commissaire aux conflits d'intérêts, 2009 et 2010. (0,1 m)

DOCUMENTS PRIVÉS

MC4239 – Fonds Joseph et Edna Wilson – M2018.181 : 30 cm de documents textuels et photographiques. 1860-1972. Documents du révérend Joseph E. Wilson et de son épouse, Edna Wilson (Gosline) comprenant de la correspondance, des documents du Bates College, des permis d'exercice du sacerdoce, un document sur les appels faits aux paroissiens, des sermons, des discours et des carnets de notes, la biographie d'Edna, et des documents généalogiques ayant trait aux familles Morrell, Gosline et Wilson, ainsi que des photos comprenant un album de la période de 1910 jusqu'à 1916 environ.

MC4240 – Fonds de la famille Joseph Campbell Risteen – M2018.182 : 63 cm de documents textuels; 16 cm de documents photographiques; 1 disque compact pour enregistrement. 1770-2001; surtout 1847-1915. Documents personnels de Joseph C. Risteen et documents créés ou acquis par d'autres membres de la famille Risteen, certains ayant trait aux récits autobiographiques de Joseph ou à la généalogie de sa famille.

MC4244 – Fonds Stanton Friedman – M2019.1 : Fonds composé des documents de Stanton Friedman, scientifique et ufologue, et comprenant des dossiers de recherche allant de la physique nucléaire aux ovnis, de la correspondance avec des éditeurs, des organisateurs de conférences, des collègues ufologues, ainsi que des lettres adressées à Friedman de la part de personnes qui décrivent leur ex-

périence liée à des phénomènes inexplicables. Les documents seront disponibles dès que le personnel des archives les aura traités; en raison de leur quantité et de leur état, il pourrait s'écouler plusieurs années avant que tout le matériel ne soit disponible.

MC4245 – Jean Magee – M2019.2 : 1 m de documents textuels et photographiques. 1948-2015. Journaux personnels : du 20 août 1948 au 3 mai 2014, correspondance avec des membres de la famille et des amis, des politiciens, des stations de radio, correspondance durant la Première Guerre mondiale entre Wycliffe et Georgia Magee, télégrammes, cartes postales, dépliants de voyages et de bateaux à vapeur, photos, certificats, bulletins scolaires, documents ayant trait à l'église baptiste Lewisville Baptist Church.

MC3880 – Fonds des familles Dougherty, VanWart, Mace – M2019.6 : Documents textuels. 1914-1916. Correspondance durant la Première Guerre mondiale entre Robert William Morison et sa fiancée Alice Lavinia Mac (Dougherty), épreuves photographiques et négatifs.

MC1986 – Fonds Fredericton Society of Artists (FSA) – M2019.8, M2019.34 : Documents de 1956 à 2019 illustrant l'évolution de la FSA au cours de cette période, y compris des registres financiers, des bulletins, des livrets et des programmes d'exposition d'art, des listes de membres de la FSA, des comptes rendus de réunions de la FSA, des documents publicitaires et un article du journal *Daily Gleaner*.

MC1043 – Fonds Ewart Atkinson – M2019.10 : 5,4 m de documents textuels et cartographiques. 1869-1965. Dossiers de l'entreprise d'Ewart C. Atkinson, y compris de nombreux documents liés aux tentatives d'établir une usine de pâtes et papiers à New Lepreau, ainsi que des documents relatifs à d'autres entreprises commerciales.

MC3352 et MC3380 – Fonds de la Miramichi Salmon Association et fonds Jack Fenety – M2019.31 et 66 : Discours, photos, vidéos ayant trait à Jack Fenety, pionnier de la station de radio CFNB et dirigeant de la Miramichi Salmon Association pendant de longues années; finances et dissolution de la J.S. Neill Ltd.; discours, photos, documents vidéo et audio ayant trait aux travaux de M. Fenety dans ces organisations; et 1 fichier lié à la fermeture de la J.S. Neill Ltd.

MC4262 – Fonds de la famille Neill – M2019.35 : 70 cm de documents textuels, 45 cm de grands livres, 10 cm de photos. 1860-1980. Documents de la famille Neill et de la ferme Sunnybank, où la famille élevait des bovins de race Holstein et travaillait à la production laitière.

PHOTOGRAPHIES

P913 – W. Fonds Fraser Robb : Photos de journaux de la région de Moncton prises sous l'égide du Times et du Transcript. W. Fraser Robb (1912-1958) a été rédacteur en chef du *Moncton Times* et du *Moncton Transcript*.

P916 – Album de la famille Jack : Album de photos de format carte de visite (CDV) comprenant 33 portraits, surtout de studios ou de personnes de Saint John. La plupart vers les années 1860, mais l'intervalle s'étend de 1858 aux années 1880.

P918 – Fonds Mullins Photography Ltd. : Photos prises par Harry Mullins de 1979 à 2018, bon nombre ayant trait au gouvernement et à des politiciens.

P919 – Fonds Peggy Martin : Défilé de la Old Home Week à Woodstock (29 diapositives en couleur).



La grève du chocolat – Des enfants protestant contre l'augmentation du prix des tablettes de chocolat, 1947. (P913-373)



Membres du Service d'incendie de Moncton (pompiers) éteignant un incendie au Kent Theatre. Le gérant L.R. Conrad a évacué en toute sécurité 250 enfants et 100 adultes, sans perte de vie ni blessure. 7 février 1948. (P913-1)



Partie dansante dans un édifice où l'on voit un juke-box, [1946-1949]. (P913-549)

DOCUMENTS

AUDIO ET VIDÉO

AUDIO :

MC3140 – Collection du Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick – M2018.127 : Entrevue avec Manny McIntyre réalisée par Terry Haig sur les ondes de la radio CKGM de Montréal, février 1996.

MC4258 – Fonds Ludmila Knezkova-Hussey – M2019.20 : Documents sonores, visuels et textuels de Ludmila Knezkova-Hussey, pianiste de concert et récipiendaire de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Documents textuels, livrets, programmes, affiches, coupures de journaux et cartes postales; documents sonores, prestations offertes par la pianiste et documents vidéo, « Flying On the Moon: The Ludmila Story », DVD.

MC4244 – Fonds Stanton T. Friedman – M2019.26 : Entrevue avec Stanton Terry Friedman sur sa vie et son travail. Intervieweuse : Elena Cobb. Stanton Terry Friedman était un physicien nucléaire, spécialiste de l'ufologie et enquêteur civil dans le dossier de l'écrasement d'un OVNI près de Roswell.

MC4267 – Fonds George C. Andrews – M2019.57 : Concert de Noël du club Glee de l'école secondaire de Fredericton, 1970;

spectacle du vendredi soir « The Hog and Thistle », Y's Men Club, Fredericton, octobre 1971; photographie du groupe de chanteurs de Fredericton « 4x4 », en spectacle en octobre 1971.

MC4279 – Fonds Key Hayes – M2019.102 : Disque vinyle, chansons interprétées par Ernie McCarthy; bande magnétique en cassette, chansons interprétées par Ernie McCarthy, 1965; carnet des paroles des chansons sur la cassette et sur le disque vinyle; photo : Ernie McCarthy et Kay Hayes (la donatrice), 1965; trois recueils de chansons, 1968, 1979, 1990.

VIDÉO :

MC4111 – La collection de l'Initiative du patrimoine Queer du Nouveau-Brunswick (IPQNB) – M2019.99 : Défilé de la fierté 2007 et lever du drapeau à Moncton.

MC4281 – Fonds du Père Renaud Côté – M2019.96 : Films familiaux tournés dans la région de Grand-Sault, de Saint-Léonard et de Drummond.

MC2597 – Fonds du Clayton Steward – M2019.88 : Film sur Clayton Stewart, guide d'aventure.

MC4253 – La collection cinématographique de Greer Stackhouse – M2019.78 : Films commerciaux ayant trait à l'égalité des chances et à la foresterie. ■